

guerre impérialiste, sans que l'on puisse affirmer que c'est là le gouvernement de la boucherie impérialiste, besogne pour laquelle la droite est plus apte.

Si maintenant l'on examine le problème syndical en France, on peut constater que chaque progression des situations s'accompagne d'une étape supérieure de dégénérescence des syndicats. Alors que se succédaient toutes les nuances de la gamme gouvernementale de gauche, attaquant sous l'aiguillon de la crise le prolétariat, ni C. G. T., ni C. G. T. U. ne posèrent un seul instant le problème de l'unité syndicale. Ce n'est qu'après la grève générale du 12 février 1934 que l'on parla enfin de réaliser cette fameuse unité, mais c'est plutôt aujourd'hui, après l'écrasement des grèves de Brest, Toulon, que réformistes et centristes posent le problème ouvertement. Si les communistes revendiquent tout particulièrement l'unité syndicale dans des époques de reflux révolutionnaire, c'est uniquement parce qu'alors la concentration des masses dans des syndicats uniques permet une lutte plus efficace contre le capitalisme. Mais ce n'est là qu'une condition essentielle de la résistance ouvrière. Il serait faux de prétendre qu'en luttant pour l'unité syndicale à tout prix, comme on le fait en France, on résolve en même temps les problèmes du programme des luttes prolétariennes. La concentration des masses dans des organisations de classe sous un drapeau qui leur est étranger, équivaut à une défaite aussi terrible que la pire des divisions : ce qui ne signifie pas l'analogie de la scission.

L'histoire des derniers rapprochements entre C.G.T. et C.G.T.U. montre les capitulations des centristes, leur acceptation d'un programme contre-révolutionnaire, présenté par les réformistes. On sait que le Plan du Travail de C. G. T. (combattu antérieurement avec acharnement par le P. C. l'apparentant au Plan de Man, qui servit de base pour la collaboration ministérielle en Belgique après la dévaluation) est aujourd'hui accepté par la C. G. T. U. comme par tous les participants du rassemblement nonulaire. Il s'avère donc que l'unité syndicale sera ici le couronnement de la paralysie de classe du prolétariat, d'une désagrégation des masses sur le terrain économique aussi forte que celle qui s'est effectuée sur le terrain politique. Pour répondre aux exigences du capitalisme, pour rem-

placer dans les cadres de la démocratie française le recours au fascisme, il faut que les forces du front populaire parviennent à réaliser elles-mêmes « la réforme de l'Etat » : en tout premier lieu l'encadrement des forces syndicales par l'Etat, afin qu'elles ne puissent servir aux luttes ouvrières, afin que toute tentative de lutte ouvrière soit sporadique sans issue. Ainsi au dernier Congrès du Syndicat National des Instituteurs (où Jouhaux proclama démagogiquement qu'en cas de coup de force contre les libertés républicaines « nous sommes résolus à donner le mot d'ordre de grève générale sans limite autre que la victoire »), Delmas, son secrétaire, préconisera la formation d'un gouvernement de « Front populaire » auquel se soumettraient tous les travailleurs de l'Etat, les fonctionnaires. Pour ces catégories il est clair que l'unité syndicale ne pourra s'effectuer que s'il existe des garanties qu'elle se dirigera vers le soutien du capitalisme. Pour l'ensemble du mouvement syndical, l'interdiction des fractions imposée par les réformistes représente l'abandon même de la lutte des classes. La résolution pour la fusion des mineurs du Nord, adoptée par confédérés et unitaires, dit que « les délégués des deux syndicats réunis déclarent qu'ils s'opposent à tous les partis politiques groupements extérieurs au syndicalisme qui tenteraient de diriger, soit directement par eux-mêmes, soit indirectement par le fonctionnement de fractions constituées par eux, les débats, les décisions de la vie du syndicat ». Sur ce point essentiel réformistes et centristes sont donc d'accord : ce qui reste en discussions ce sont les modalités de fusion. Les uns veulent la « fusion préalable à la base » avant le Congrès général, c'est-à-dire la dissolution de la C. G. T. U. dans la C. G. T. ; la bureaucratie centriste repousse ce système qui la frustrerait de postes vu le rapport des forces entre les deux centrales (près de 700.000 aux Confédérés contre près de 200.000 aux unitaires) et demande un Congrès de fusion où le partage se ferait plus « équitablement ». Rappelons que la « fusion à la base » est une vieille revendication centriste de la période où il s'agissait de grignoter la C. G. T.... Toutes les résolutions officielles au sujet de l'unité syndicale avec défense des fractions, indiquent qu'il s'agit là d'une condition pour faire régner la démocratie dans les syn-

dicats, pour garantir le caractère de classe de ses derniers, pour empêcher la main mise des partis sur leur activité. Précisons tout d'abord que si nous combattons une unité syndicale s'effectuant sur la base d'un programme contre révolutionnaire, nous ne lui opposons pas la scission, mais nous la subissons telle que — vu le rapport des forces — en expliquant aux prolétaires sur quel programme il est seulement possible de faire de cette unité une arme contre le capitalisme. Pour ce qui est de l'interdiction des fractions par les bonzes centristes et socialistes, il est évident qu'il s'agit ici de garantir statutairement le pouvoir des traîtres : émanation du capitalisme au sein du mouvement prolétarien. Mais en revendiquant le droit des fractions dans les syndicats, les communistes ne faussent pas leur nature et leur fonction en les transformant en des copies du parti, en comités inter-partis ou bien encore en des lieux où chaque groupement politique viendrait déverser des querelles de boutiques, comme le fit le centrisme avec la C. G. T. U. qui dut se prononcer au sujet de la « ligne » du P. C. Il s'agit au contraire de donner au syndicat son véritable caractère, d'en faire vraiment une expression générale de la vie du prolétariat où se reflètent tous les remous, tous les courants qui l'agitent. Interdire les fractions c'est donner le monopole de la direction des syndicats à un courant déterminé donc altérer profondément les bases naturelles de l'organisation, en faire un parti. C'est bien ce que fait la C. G. T. qui sous des étiquettes d'indépendance syndicale participe à des conseils économiques de la bourgeoisie, lutte pour un « gouvernement de front populaire », élabore des programmes d'Etats Généraux pour « réformer » l'Etat bourgeois : en fait détruit les syndicats. De même la C. G. T. U. prenant position contre les communistes de gauche, etc. Nous ne visons pas à inféoder les syndicats au P. C., mais à conquérir la majorité des ouvriers aux positions de la lutte communiste, ce qui signifie que la fraction syndicale communiste apparaît comme l'organe du parti, nécessaire pour faire des luttes revendicatives des marches vers une lutte plus générale contre l'Etat capitaliste dont le parti seul élaborera le programme historique. En dernière analyse cette évolution de la conscience des ouvriers dépend des évé-

nements mais aussi de l'intervention consciente des fractions communistes dans les assemblées syndicales. Rattacher syndicat et parti c'est donc admettre une évolution rectiligne de la conscience des ouvriers vers le communisme alors que cette évolution suit les bas et les hauts des situations : c'est fausser la nature de l'un et de l'autre. Mais considérer chaque syndiqué comme un membre s'inspirant uniquement des « intérêts syndicaux », interdire les fractions, soi-disant « immixtion » des partis dans les syndicats, c'est permettre la démagogie des réformistes qui au nom de la « démocratie syndicale » soutiendront en Belgique les campagnes du P. O. B., en France celles de la S. F. I. O., mais excluront les ouvriers révolutionnaires d'autres tendances. En outre, c'est légaliser l'impossibilité pour les luttes partielles de trouver un autre débouché que celui du réformisme et du centrisme, à l'exclusion de batailles révolutionnaires. Cela explique d'ailleurs pourquoi au moments des grèves de Brest et Toulon ni la C. G. T., ni la C. G. T. U. ne songeront un seul instant à recourir à la grève générale. En opposant le syndicat basé sur le droit des fractions au syndicat où elle sont étouffées au nom de la « démocratie », ou tolérées non organiquement mais comme « tendance », nous ne faisons qu'opposer la réalité de la lutte des classes, où s'agitent au sein du prolétariat des courants différents, à sa déformation capitaliste. D'autre part, nous permettons aux ouvriers d'armer leurs organismes de base d'un programme résultant de la confrontation des solutions apportées par les partis au problèmes des luttes partielles, donc de relier chaque moment de leur vie revendicative à tel ou tel autre programme historique. En définitive, admettre les fractions dans le syndicat s'est créer des conditions pour le développement d'une vie syndicale de classe sans cesse en progression, c'est poser le syndicat sur ses fondements spécifiques : c'est en faire le lieu où s'ébaucheront les résistances prolétariennes aux attaques capitalistes.

Dans un prochain article nous traiterons encore de la fonction du syndicat unitaire de l'Enseignement dans le mouvement syndical, plus ample du problème des fractions et enfin des problèmes propres au mouvement communiste français.